



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>82877</b>	<b>De M. Philippe Le Ray ( Les Républicains - Morbihan )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Transports, mer et pêche
<b>Rubrique</b> > finances publiques	<b>Tête d'analyse</b> > déficit budgétaire	<b>Analyse</b> > Cour des comptes. rapport.
Question publiée au JO le : <b>30/06/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/08/2016</b> page : <b>7803</b> Date de changement d'attribution : <b>12/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>23/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>21/06/2016</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes rendu public le 27 mai 2015. Pour la mission écologie, développement et mobilité durables, les magistrats préconisent de supprimer l'AFITF. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement ne mettra pas en œuvre la recommandation de la Cour des comptes sur la suppression de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). En effet, l'AFITF constitue un outil performant donnant toute visibilité sur les engagements et le financement des infrastructures de transport dans un cadre pluriannuel que le budget général ne peut donner. Par ailleurs, la représentation des élus siégeant au conseil d'administration de l'AFITF est gage de débat et de transparence sur les projets et principaux choix opérés par l'agence et le Gouvernement.